

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 juin 2009**

Décision n° **B-2009-1003**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Quartier Ecoïns sous la Combe - Requalification des espaces extérieurs - Lot n° 5 : éclairage, réseaux secs - Autorisation de signer un avenant au marché public

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 juin 2009

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna, Daclin, Kimelfeld (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Abadie, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 29 juin 2009**Décision n° B-2009-1003**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier Ecoï sous la Combe - Requalification des espaces extérieurs - Lot n° 5 : éclairage, réseaux secs - Autorisation de signer un avenant au marché public**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2005-3693 en date du 24 octobre 2005, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoï sous la Combe à Vaulx en Velin, lot n° 5 : éclairage, réseaux secs. Ce marché a été notifié sous le numéro 0512093 D le 30 novembre 2005 à l'entreprise SAEM pour un montant de 1 042 097,60 € HT, soit 1 246 348,73 € TTC.

Dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoï sous la Combe à Vaulx en Velin, le lot concerné consiste en la rénovation de l'éclairage extérieur, la mise en place de l'éclairage provisoire pendant la durée des travaux et la mise en place de fourreaux pour les courants faibles déplacés (France Télécom, Numéricable). Des prestations supplémentaires s'avèrent nécessaires à savoir :

- à la demande de la direction de la voirie, pour la régulation du trafic routier (PC CRITER) : travaux complémentaires de fourniture et pose de fourreaux en fouilles communes avec l'éclairage public (ordre de service n° 2 - OS n° 2), 19 894,15 € HT,

- mise en place de projecteurs provisoires supplémentaires en toiture pendant la durée du chantier : (OS n° 3), 2 976 € HT,

- chambre France Télécom supplémentaire et éclairage supplémentaire demandé par le Lieu de vie Office public de l'habitat (OPH) de Villeurbanne, plus value de 715 € HT suivant le prix du marché,

- certificat de contrôle des armoires provisoires d'éclairage : 1 500 € HT,

- traversées des rues Eluard et Desnos pour l'alimentation des futurs réseaux d'éclairage des avenues Dimitrov et Hénaff non prévues au marché : 7 600 € HT,

- regards demandés par la Ville pour une meilleure protection des raccordements en pieds de façades au lieu de simples boîtiers de raccordement prévus au marché : 15 000 € HT,

- fouilles supplémentaires pour le passage du réseau d'éclairage sous le caniveau de chauffage de l'avenue Dimitrov et pour le raccordement du réseau de l'OPH de Villeurbanne suite à l'erreur d'implantation d'un regard : 5 500 € HT,

- dépose et évacuation de la totalité des projecteurs d'éclairage provisoire en toiture-terrasse avec location d'une grue de grande hauteur : 18 980 € HT,

- moins-value sur les quantités prévues au dossier de consultation des entreprises de type réfection de voirie provisoires et définitives, linéaires de réseaux : soit moins 11 953,72 € HT.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 60 211,43 € HT, soit 72 012,90 € TTC, porterait le montant total du marché à 1 102 309,09 € HT, soit 1 318 361,70 € TTC, soit une augmentation de 5,77 % du montant initial.

La commission permanente d'appel d'offres, en séance du 6 juin 2009, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'avenant ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 051293 D conclu avec l'entreprise SAEM pour la requalification des espaces extérieurs du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin - lot n° 5 : éclairage, réseaux secs. Cet avenant, d'un montant de 60 211,43 € HT, soit 72 012,90 € TTC, porte le montant total du marché à 1 102 309,09 € HT, soit 1 318 361,70 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - section d'investissement - opération 0705.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2009.